

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1869, est basé sur une force moyenne de 42,567 hommes et de 8,782 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1868, l'effectif pour l'exercice 1869 est augmenté de 88 hommes et de 14 chevaux.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1869, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 251,700 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr. 91,800 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison, pour construction d'écuries	8,900 »
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service	73,100 »
Loyer des herbages des fortifications, pêche des fossés, etc.	54,900 »
Remboursements divers	4,000 »
SOMME ÉGALE.	fr. <u>251,700 »</u>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre, pour l'exercice 1869, s'élèvent à la somme de fr. 56,885,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. fr. 54,505,352 54

— extraordinaires et temporaires 429,647 66

Pour l'entretien du corps de la gendarmerie 2,150,000 »

SOMME ÉGALE. 56,885,000 »

Le crédit général pour 1868 a été voté au chiffre de 56,841,800 »

En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour 1869, comparé à celui du Budget alloué pour 1868, présente une augmentation de fr. 43,200 »

Cette augmentation provient principalement d'une allocation de 2,000 francs par régiment, qui est demandée pour couvrir les frais des écoles régimentaires et des cours qui ont été institués pour donner l'instruction à tous les militaires illettrés.

On a donné dans l'armée une plus grande impulsion aux écoles régimentaires, nécessitée par la difficulté, tous les jours plus grande, de recruter des volontaires instruits. Nos régiments doivent créer eux-mêmes leurs cadres, et c'est dans les écoles régimentaires qu'ils puisent les connaissances qui leur sont nécessaires. D'autre part, les cours des soldats illettrés, qui ont été mis à l'essai, ont donné de trop bons résultats pour ne pas persévérer dans cette voie; il importe de les établir d'une manière définitive, et de les munir des objets dont ils ont besoin. De là cette nouvelle allocation de 60,000 francs, qui profite entièrement et efficacement à l'instruction du peuple.

Cette somme, répartie entre les trente régiments, est compensée en partie par quelques diminutions qui ont pu être opérées sur divers articles du Budget.

L'augmentation nette de 43,200 francs, portée au Budget de 1869, est expliquée par les détails qui suivent.

CHAPITRE II.

ART 6. — *État-major général.*

Diminution nette fr. 4,182 55

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Diminutions :

1° Supplément en moins pour un général-major commandant de division, 2,000 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments . . . fr.	1,990 »
2° Suppléments en moins pour deux aides de camp, 1,450 francs, moins $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments	1,442 75
3° Indemnité de fourrages en moins pour deux chevaux d'aides de camp, soit 750 journées à fr. 1 30 c ^s	949 »
4° Indemnité de fourrages supplémentaires en moins pour le cheval d'un général-major commandant de division, soit 365 journées à fr. 1 30 c ^s	474 50
5° Réductions des sommes portées en plus en 1868, pour l'année bissextile, 251 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s . .	326 30
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	5,182 55

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1° Frais de bureau du gouverneur général de la résidence fr.	500 »
2° Frais de bureau pour le commandant de la 3 ^e brigade d'artillerie	500 »
	1,000 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.	4,182 55

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette fr.	40 50
provenant de la réduction de 31 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $31 \times 1.30 =$ fr. 40 30 c ^s .	

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Diminution de fr.	19 50
provenant de la réduction de 15 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $15 \times 1.30 =$ fr. 19 50 c ^s .	

ART. 9. — *Service de santé.*

Diminution de fr.	3 90
provenant de la réduction de 3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1 30 c ^s , portées en 1868, pour l'année bissextile, $3 \times 1.30 =$ fr. 3 90 c ^s .	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Diminution nette de fr. 101,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1° Réduction des sommes portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	18,011 91	
226 journées d'indemnité de fourrages	293 80	
		<u>18,305 71</u>

2° Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et petites permissions	149,752 54
--	------------

TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr.	<u>168,058 25</u>
----------------------------------	-------------------

Dont il faut déduire pour les augmentations ci-après :

1° Solde de 13 sergents clairons et de 52 caporaux clairons portés en plus au Budget de 1869. fr.	27,758 25
---	-----------

2° Rectification de la retenue faite en 1868 sur la solde des enfants de troupe, en échange de la ration de viande ; cette retenue ne doit être que de 12 centimes au lieu de 20, soit pour 91,250 journées à 8 centimes ⁽¹⁾	7,500 »
---	---------

3° Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 16 régiments fr.	32,000 »	
		<u>67,058 25</u>

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr.	<u>101,000 »</u>
------------------------------------	------------------

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette de fr.	<u>14,000 »</u>
-------------------------------------	-----------------

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

⁽¹⁾ Cette augmentation est compensée par une diminution de la même somme à l'article 22 (Viande).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Augmentations :

1 ^o Traitement de 1 vétérinaire de 1 ^{re} classe et de 2 vétérinaires de 3 ^e classe, qui existent dans l'organisation de la cavalerie, et qui n'étaient pas portés au Budget de 1868, soit 8,400 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments fr.	8,558	»
2 ^o Majoration de traitement demandée pour les 8 vétérinaires de 1 ^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 4,000 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments	3,980	»
3 ^o Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 7 régiments	14,000	»
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . fr.	26,538	»

* Dont il faut déduire les diminutions ci-après :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	4,819 45	
Masse d'écurie	405 18	
Casernement des chevaux	180 08	
		5,404 71
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	6,933 29	
		12,338 »
RESTE, AUGMENTATION NETTE. . . fr.	14,000	»

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette de fr.	68,000	»
-----------------------------------	--------	---

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

Diminutions :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr.	5,580 52	
38 journées d'indemnité de fourrages	49 40	
Masse d'écurie	140 58	
Casernement des chevaux	62 48	
		5,832 98
2 ^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés	75,988 02	
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.	81,821	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 81,821 »

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1^o Majoration de traitement demandée pour 3 vétérinaires de 1^{re} classe, à raison de 500 francs chacun, soit 1,500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr. 1,492 50

2^o Majoration de solde de 3 maréchaux des logis chefs secrétaires, à raison de 50 centimes par jour pour 1,095 journées 528 50

3^o Allocation demandée pour les frais d'entretien des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 6 régiments 12,000 »

13,821 »

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr. 68,000 »

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution nette de fr. 26,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1^o Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe fr. 817 68

56 journées d'indemnité de fourrages 46 80

864 48

2^o Diminué en plus qu'en 1868 pour vacances et congés 28,233 02

TOTAL DES DIMINUTIONS. . . . fr. 29,097 50

Dont il faut déduire les augmentations ci-après :

1^o Supplément de traitement pour le capitaine en 1^{er}, adjudant-major du régiment, soit 500 francs, moins 1/2 p. 0/0 pour médicaments fr. 497 50

2^o Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment 2,000 »

3^o Frais de bureau des directeurs dans les divisions territoriales 600 »

3,097 50

RESTE, DIMINUTION NETTE. . . . fr. 26,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Traitement et solde du bataillon d'administration.*

Diminution nette de	fr.	500 »
-------------------------------	-----	-------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

1 ^o Réduction de la somme portée en 1868 pour l'année bissex- tile, sur la solde de la troupe	fr.	679 40
---	-----	--------

Dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Diminué en moins qu'en 1868 pour congés		179 40
---	--	--------

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	500 »
----------------------------------	-----	-------

CHAPITRE V.

ÉCOLE MILITAIRE.

ART. 17. — *Solde des élèves.*

Augmentation de	fr.	7,727 75
---------------------------	-----	----------

Cette augmentation est le résultat de l'admission éventuelle d'un plus grand nombre d'élèves destinés à alimenter les cadres de l'artillerie et du génie.

CHAPITRE VII.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

Augmentation de	fr.	250,000 »
---------------------------	-----	-----------

Le chapitre VII a été augmenté d'un crédit extraordinaire et temporaire de 250,000 francs. Cette somme est affectée à l'amélioration des locaux destinés à la garnison d'Anvers; ces travaux sont nécessités, d'une part, par une augmentation notable de garnison, d'autre part, par l'abandon d'une caserne de la citadelle du Sud, qui a été reconnue malsaine et tout à fait impropre au logement de la troupe. De là l'obligation de mettre en état et d'approprier tous les locaux dont nous disposons.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Diminution nette {	pour le pain, de	fr.	3,000 »	} 15,000 »
	pour la viande, de.		10,000 »	

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. En ce qui concerne le pain ,

Diminutions :

1° Réduction de 37,064 journées, à 16 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	5,930 24
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	865 76
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	6,796 »

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 16 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	3,796 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	3,000 »

B. En ce qui concerne la viande ,

Diminutions :

1° Réduction de 37,064 journées, à 20 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile. fr.	7,412 80
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	52 20
3° Rectification de la somme portée en 1868 pour les enfants de troupe, à 20 centimes au lieu de 12, soit pour 91,230 journées, à 8 centimes	7,300 »
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	14,745 »

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 20 centimes, du chef des 13 sergents clairons et des 52 caporaux clairons, portés en plus qu'en 1868 à l'article 12	4,745 »
RESTE, DIMINUTION NETTE. fr.	10,000 »

ART. 23. — Fourrages en nature.

Diminution nette de fr.	18,000 »
-----------------------------------	----------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent.

Diminutions :

1° Réduction des journées qui étaient portées au Budget de 1868 pour l'année bissextile, savoir :

3,367 rations fortes, à fr. 1 25 c ^s fr.	4,208 75
5,689 — légères, à fr. 1 10 c ^s	4,057 90
	8,266 65

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT.	fr.	8,266 65
-----------------	-----	----------

2° Réduction de 198 chevaux des régiments de cuirassiers qui recevaient encore la ration forte, et qui ont été remplacés par des chevaux de cavalerie légère, soit pour 72,270 journées à 15 cent ^s .		40,840 50
--	--	-----------

3° Diminué en plus qu'en 1868, pour chevaux manquants . . .		97 35
---	--	-------

TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr.	49,204 50
--------------------------------	-----	-----------

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 3 chevaux des vétérinaires qui ont été portés en plus à l'article 13, soit 1,093 journées à fr. 1 10 c ^s		1,204 50
--	--	----------

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	18,000 »
----------------------------------	-----	----------

ART. 27. — *Transports généraux.*

Diminution de	fr.	10,000 »
-------------------------	-----	----------

Réduction opérée afin de ramener le chiffre de ce crédit à la somme de 75,000 francs, qui était allouée pour ce service avant 1868.

ART. 28. — *Remonte.*

Augmentation nette de	fr.	17,550 »
---------------------------------	-----	----------

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent.

Augmentation :

Suppression de la réduction qui avait été faite sur le Budget de 1868, pour 60 chevaux de trait qui existaient en sus de l'effectif et qui avaient été placés chez des cultivateurs	fr.	59,000 »
---	-----	----------

Dont il faut déduire la diminution ci-après :

Réduction de 30 francs sur le prix d'achat des chevaux de selle, soit pour 715 chevaux	fr.	21,450 »
--	-----	----------

RESTE, DIMINUTION NETTE.	fr.	17,550 »
----------------------------------	-----	----------

CHAPITRE X.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution de	fr.	5,123 86
-------------------------	-----	----------

reconnue possible sur le crédit alloué en 1868 pour les pensions temporaires.

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution de	fr.	207 62
-------------------------	-----	--------

pour arrondir le chiffre total du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, le compte détaillé, pour l'année 1867, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi, pour l'exécution des travaux qui se rapportent à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*).

Du 1^{er} janvier 1867, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 22 janvier 1867	fr.	150,000	»
— 15 mars 1867		40,500	»
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

Sommes qui ont été portées en augmentation au Budget de l'exercice 1866.

Il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1867.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont fait face aux dépenses résultant des travaux dont le détail suit :

Fabrication des projectiles nécessaires aux expériences avec les canons destinés à la défense de l'Escaut; fabrication ou achat des outillages et objets nécessaires auxdits projectiles.

Achat de plaques; appropriation d'un affût-bloc; construction de plates-formes pour les forts du Bas-Escaut, et de matériel divers pour les expériences avec les canons précités.

Achat d'approvisionnements destinés auxdits canons, et dont les contrats ont été passés en 1866.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire, et ayant servi à couvrir les dépenses dont il est question ci-dessus, les établissements de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons	fr.	7,546	98
L'arsenal de construction		19,556	82
L'école de pyrotechnie.		163,596	20
ENSEMBLE.		fr.	<u>190,500</u> »

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1868, s'élève à fr. 1,819,455 66 cs.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1869, à la somme de *trente-six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille francs* (56,885,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 25 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1868.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRERE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	425,810 »
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	850,817 45	»	1,546,790 15
7	— — des provinces et des places	524,472 20	»	
8	— du service de l'intendance	171,500 50	»	
CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	244,910 »	»	921,410 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	544,500 »	»	
11	Service pharmaceutique.	152,000 »	»	
CHAPITRE IV. SOLE DE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,879,000 »	»	20,674,000 »
13	— — de la cavalerie	5,487,000 »	»	
14	— — de l'artillerie	5,986,000 »	»	
15	— — du génie	894,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration	428,000 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER		25,192,110 15	175,900 »	25,568,010 15

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	23,192,110 15	175,900 »	23,368,010 15
	CHAPITRE V.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	102,400 »	»	218,400 »
18	Dépenses d'administration	26,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	250,000 »	950,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	4,439,500 »	»	9,097,150 »
23	Fourrages en nature.	2,962,000 »	»	
24	Casernement des hommes	641,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	58,000 »	»	
29	Remonte.	721,650 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,126 20	775 80	158,900 »
31	Frais de représentation	50,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	93,026 14	2,975 86	96,000 »
	A REPORTER. fr.	34,288,812 40	429,647 66	34,718,460 15

POUR L'EXERCICE 1869.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1869.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	54,288,812 49	429,647 66	54,718,460 15
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,559 85	"	16,559 85
		54,505,352 54	429,647 66	54,755,000 "
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 "	"	2,150,000 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,455,552 54	429,647 66	56,885,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1868.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1869.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	"		Traitement du Ministre fr.	21,000 "	"
12	"	{	— des fonctionnaires et employés civils 151,000 "	153,910 "	900 "
			— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010 "		
			— d'un employé civil en non-activité 900 "		
51	"	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 "	16,000 "	"
			— aux sous-officiers — — — — — 6,000 "		
Matériel.					
4	"	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . 18,000 "	40,000 "	"
			Chauffage et éclairage 7,600 "		
			Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400 "		
Dépôt de la guerre.					
5	{	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 19,000 "	19,000 "	175,000 "
		b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}				249,910 "	175,900 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	TOTAL.	CRÉDIT "NOUVEAU" POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 "	21,000 "	"	"	
	154,810 "	154,810 "	"	"	
	16,000 "	16,000 "	"	"	
	40,000 "	40,000 "	"	"	
	-				
	194,000 "	194,000 "	"	"	
	425,810 "	425,810 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
6	a.	CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS. <i>État-major général.</i> Officiers généraux. SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »	
				395,100 »	
		27	90	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,975 50	
				595,124 50	
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux non employés à un ser- vice sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »	
				70,240 »	
		6	14	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 551 20	
				69,888 80	
				TOTAL fr. 463,015 50	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 92 50	
				18,407 50	
				444,605 08	
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement dû à deux généraux-majors, chargés provisoirement des fonctions attribuées aux lieute- nants-généraux fr. 4,000 »	
				Idem à un colonel commandant de brigade 1,060 »	
				5,060 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 25 50	
				5,034 70	
				RESTE fr. 449,640 50	
		Corps d'état-major.			
		3	9	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 28,500 »	
		5	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 21,500 »	
		6	12	Majors, à 6,500 . . . 37,800 »	
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 5 ^e classe, au traitement moyen de 4,500 . . . 108,000 »	
		8	24	Lieutenants, à 5,250 . . . 26,000 »	
		8		Sous-lieutenants, à 2,800 . . . 22,400 »	
				244,000 »	
		52	99	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,220 »	
				242,780 »	
		85	205	A REPORTER fr. 692,420 50	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

75

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE							
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.						
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>85</td><td>205</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	85	205	REPORT. fr. 602,420 50		
EFFECTIF.											
HOMMES.	CHEVAUX.										
85	205										
		Aides de camp et officiers d'ordonnance.									
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :									
	2	1 Capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . à. fr. 1,500 . . fr. 1,500 »									
	10	5 — — de 2 ^e classe . . à. . 1,000 . . . 5,000 »									
	12	6 — — de 3 ^e classe . . à. . 1,000 . . . 6,000 »									
	12	6 Lieutenants d'infanterie à. . 1,150 . . . 6,900 »									
c.	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 »									
	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »									
	2	1 Lieutenant du génie à. . 500 . . . 500 »									
	42		20,700 »								
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 105 50									
			20,596 50								
	85	245	TOTAL. fr. 713,017 »								
	d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,424 45								
		Indemnité de fourrages.									
	e.	245 chevaux $\times$ 565 = 39,425 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr. 116,252 50									
		A ajouter pour 5 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade. fr. 1,425 50									
			117,676 »	850,817 45							
		Frais de bureau.									
	f.	1 lieutenant-général gouverneur de la résidence fr. 500 »									
		14 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . . . 7,000 »									
		Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . 10,000 »									
		— 2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »									
			18,700 »								
		A REPORTER. fr.		850,817 45							

G
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	
850,817 45	855,000 »	»	4,182 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. . . . fr.	850,817 45	"
		État-major des provinces et des places.			
		État-major des provinces.			
		Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr. 50,800 "			
		Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province. 5,760 "			
		56,560 "			
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments. . . . 282 80			
		56,277 20			
		État-major des places.			
		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500 50,000 "			
		— de 2 ^e — , à 5,500 60,500 "			
		— de 3 ^e — , à 4,500 15,500 "			
		Majors, à 5,800 15,200 "			
		Adjutants de 1 ^{re} classe, à 5,000 18,000 "			
		— de 2 ^e — , à 2,400 28,800 "			
		— de 3 ^e — , à 1,900 20,900 "			
		186,900 "			
		A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments. . . . 954 50			
		185,965 50			
		Portiers-consignes.			
		Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . fr. 550 5,500 "			
		— de 2 ^e — , à 500 7,200 "			
		10,700 "			
		524,472 20			
		Aumôniers.			
		Traitement de 55 aumôniers et desservants 55,200 "			
		Indemnité de fourrages.			
		51 chevaux $\times$ 503 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e . fr. 14,709 50			
		Frais de bureau.			
		9 commandants de province b). 11,000 "			
		1 — de place, à 1,000 1,000 "			
		2 — — , à 800 1,600 "			
		5 — — , à 500 2,500 "			
		9 — — , à 400 5,600 "			
		8 — — , à 240 1,920 "			
		21,620 "			
		A REPORTER. . . . fr. 1,175,280 65			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
TOTAL.				
850,817 45	855,000	"	4,182 55	
				a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
524,472 20	524,512 50		40 30	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,175,289 65	1,179,512 50	"	4,222 85	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	1,175,289 65	"
		<i>Intendance militaire. (a</i>			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX			
			Traitement.		
		1 2	Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 "		
		5 5	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 "		
		5 5	— de 2 ^{me} id. à 7,100 21,500 "		
		7 7	Sous-intendants de première classe, à 6,500 44,100 "		
		8 "	— de deuxième classe, à 4,600 50,800 "		
		22 15		145,400 "	
			A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments. 717 "		
				142,685 "	
			Indemnité de fourrages.	171,300 50	"
	b.	15 chevaux $\times$ 505 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^s fr.	7,117 50		
	c.	Frais de bureau b)	21,700 "		
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,546,790 15	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.																																					
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
1,175,989 05		1,179,512 50	"	1,222 85	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>"</td><td rowspan="3">22</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe.</td><td>5</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3</td><td>"</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>7</td><td>"</td><td rowspan="3">125</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>"</td><td>31</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>"</td><td>65</td><td rowspan="2">117</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>"</td><td>51</td></tr><tr><td>22</td><td>(*) 125</td><td>117</td><td></td></tr></table> (*) Les officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et VII.)	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	"	22	— de 1 ^{re} classe.	5	"	— de 2 ^{me} —	3	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"	125	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quartiers-maitres	"	31	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	117	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51	22	(*) 125	117	
COMPOSITION ORGANIQUE.																																										
INTENDANTS.	officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																								
Intendant en chef.	1	"	22																																							
— de 1 ^{re} classe.	5	"																																								
— de 2 ^{me} —	3	"																																								
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	"	125																																							
— de 2 ^{me} —	8	"																																								
Capitaines quartiers-maitres	"	31																																								
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	117																																							
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t .	"	51																																								
22	(*) 125	117																																								
171,500 50		171,520 "	"	19 50																																						
1,546,790 15		1,551,052 50	"	1,242 55	b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																					

b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE																																																																																							
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																																						
		CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a). Traitement des officiers de santé. <table><thead><tr><th colspan="2">LIEUX.</th><th></th><th></th><th></th></tr><tr><th>HOUMES.</th><th>CHUYAN.</th><th></th><th></th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>2</td><td>Inspecteur général, à</td><td>fr. 12,700</td><td>12,700 °</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>Médecin en chef, à</td><td>9,500</td><td>9,500 "</td></tr><tr><td>5</td><td>"</td><td>Médecins principaux, a</td><td>7,100</td><td>21,500 °</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td><td>— de garnison, à</td><td>6,500</td><td>41,100 "</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>— de bataillon de 1^{re} classe, à</td><td>4,200</td><td>4,200 "</td></tr><tr><td>20</td><td>"</td><td>— adjoints, à</td><td>2,500</td><td>50,000 "</td></tr><tr><td>a. 1</td><td>"</td><td>Pharmacien principal, à</td><td>5,100</td><td>5,100 "</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td>Pharmaciens de 1^{re} classe, à</td><td>4,200</td><td>55,600 °</td></tr><tr><td>12</td><td>"</td><td>— de 2^e classe, à</td><td>2,800</td><td>55,600 "</td></tr><tr><td>10</td><td>"</td><td>— de 5^e classe, à</td><td>2,550</td><td>25,500 "</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>Inspecteur vétérinaire, à</td><td>5,100</td><td>5,100 "</td></tr><tr><td>65</td><td>5</td><td></td><td>242,700</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.</td><td>1,215 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>241,486 50</td><td></td></tr></tbody></table> Indemnité de fourrages. b. 5 chevaux $\times$ 365 = 1.895 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 1,425 50 244,910 ° Frais de bureau. c. Inspecteur général du service de santé. 2,000 ° Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. <table><tbody><tr><td rowspan="2">10</td><td rowspan="2">"</td><td rowspan="2">{</td><td>600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes. fr. 540,180 °</td><td rowspan="2">{</td><td rowspan="2">544,500 °</td><td rowspan="2">"</td></tr><tr><td>4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation 4,520 °</td></tr></tbody></table> Service pharmaceutique. 11 " Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses. 152,000 ° TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr. 921,410 °	LIEUX.					HOUMES.	CHUYAN.				1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700	12,700 °	1	"	Médecin en chef, à	9,500	9,500 "	5	"	Médecins principaux, a	7,100	21,500 °	7	"	— de garnison, à	6,500	41,100 "	1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200 "	20	"	— adjoints, à	2,500	50,000 "	a. 1	"	Pharmacien principal, à	5,100	5,100 "	8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200	55,600 °	12	"	— de 2 ^e classe, à	2,800	55,600 "	10	"	— de 5 ^e classe, à	2,550	25,500 "	1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,100	5,100 "	65	5		242,700	"			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,215 50					241,486 50		10	"	{	600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes. fr. 540,180 °	{	544,500 °	"	4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation 4,520 °
LIEUX.																																																																																										
HOUMES.	CHUYAN.																																																																																									
1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700	12,700 °																																																																																						
1	"	Médecin en chef, à	9,500	9,500 "																																																																																						
5	"	Médecins principaux, a	7,100	21,500 °																																																																																						
7	"	— de garnison, à	6,500	41,100 "																																																																																						
1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200 "																																																																																						
20	"	— adjoints, à	2,500	50,000 "																																																																																						
a. 1	"	Pharmacien principal, à	5,100	5,100 "																																																																																						
8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200	55,600 °																																																																																						
12	"	— de 2 ^e classe, à	2,800	55,600 "																																																																																						
10	"	— de 5 ^e classe, à	2,550	25,500 "																																																																																						
1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,100	5,100 "																																																																																						
65	5		242,700	"																																																																																						
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,215 50																																																																																							
			241,486 50																																																																																							
10	"	{	600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes. fr. 540,180 °	{	544,500 °	"																																																																																				
			4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation 4,520 °																																																																																							

INFANTERIE.

- Cette arme se compose : 1° d'un régiment des carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
2° d'un régiment des grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;
4° d'un cadre de division de discipline, et
5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.	TOTAL.			
États-majors actifs.																		
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	8,500 »	156,000 »
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	6,500 »	104,000 »
Majors.	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	128	5,500 »	552,000 »
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,800 »	60,800 »
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,550 »	150,400 »
— — porte-drapeau.	(a) 1	»	»	»	1	1	»	»	1	12	»	»	»	»	15	»	1,950 »	25,550 »
— — officiers payeurs	5	1	»	5	5	5	5	5	5	56	6	»	»	»	48	»	2,550 »	112,800 »
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	8	»	6,500 »	50,400 »
— — de cap. de 1 ^{re} cl.															8	»	5,100 »	40,800 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	4,200 »	67,200 »
— de 2 ^e classe.	1		»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »
Bataillons actifs.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	5,400 »	1,552,800 »
Lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	2,100 »	825,200 »
Sous-lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	1,800 »	705,600 »
Compagnies des bataillons de réserve.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	5,400 »	217,600 »
Lieutenants	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,100 »	154,400 »
États-majors des dépôts.																		
Majors.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,500 »	88,000 »
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,800 »	60,800 »
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieuten ^{ts} .	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,950 »	51,200 »
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »
Médecins de bataillon de 2 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »
Compagnies de dépôt.																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »
Lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	2,100 »	55,600 »
Sous-lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,800 »	28,800 »
Compagnies spéciales.																		
Major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	2	5,500 »	11,000 »
Médecin de bataillon de 2 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	5,250 »	5,250 »
Sous-lieutenant officier payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	1	4	»	5,400 »	15,600 »
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2	6	»	2,100 »	12,600 »
Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	2	2	8	»	1,800 »	14,400 »
TOTAUX.	25	28 ou 22	5	129	106	106	105	129	106	1,272	210	8	7	7	1,759	226		4,825,600 »

Supplément de traitement aux officiers du cadre de l'école des enfants de troupe.	Le commandant	fr. 600 »	2,700 »
	2 lieutenants, à	fr. 500. . 600 »	
	2 sous-lieutenants, à	500. . 600 »	
Idem aux officiers détachés.	5 lieutenants ou sous-lieutenants, à . 500. .	900 »	

TOTAL fr. 4,828,500 »

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 24,141 50

a) Le régiment des carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

RESTE fr. 4,804,158 50

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
Petits états-majors actifs.															
Adjudants sous-officiers.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	2 70	65,072 "
Tambours-majors	1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	15	4,745	1 85	8,778 25
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804 "
Sergents-majorssecrétaires (Grenadiers).	1	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	1	505	1 95	711 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers				1	"	"	"	1	"	"	5	1,825	1 92	5,504 "	
— — (Chass. et Inf. de ligne				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,050	1 90	6,955 "
Caporaux-tambours.	4	1	"	"	4	4	"	"	4	48	"	52	18,980	1 "	18,980 "
— clairons	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	1 "	25,500 "
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	1 55	36,208 "
Musiciens d'état-major.	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,700	"	115,952 "
Bataillons actifs.															
Carabiniers.															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 92	8,409 60
— de 2 ^e —	"	5		20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 90	15,870 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 ^e —	"	21		80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 57	6,876 60
— de 2 ^e —	"	5		20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 55	11,515 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	" 82	22,148 20
— de 2 ^e —	"	45		150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	" 80	45,800 "
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 67	4,891 "
— de 2 ^e —	"	11		44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,060	" 65	10,459 "
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	152	57	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 61	101,528 40
— de 2 ^e — c).	"	504		912	"	"	"	912	"	"	"	912	352,880	" 58	195,070 40
		584	75												
Grenadiers.															
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 95	17,082 "
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	32,850	1 60	52,560 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 60	14,016 "
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	" 85	52,122 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 "
Soldats c).	"	228	57	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,060	" 64	159,782 40
— avec solde de fusilier c).	"	114		542	"	"	"	542	"	"	"	542	124,850	" 58	72,401 40
		458	75												
Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 92	78,489 60
— de 2 ^e —	"	4		"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 90	155,544 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	153,500	1 57	240,681 "
— de 2 ^e —	"	16		"	"	60	60	"	"	720	120	840	506,600	1 55	475,250 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 57	64,181 60
— de 2 ^e —	"	4		"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 55	126,728 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	" 82	254,051 20
— de 2 ^e —	"	52		"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	" 80	457,856 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 67	54,779 20
— de 2 ^e —	"	8		"	"	52	52	"	"	584	64	448	165,520	" 65	106,288 "
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	114	57	"	"	542	542	"	"	4,104	684	4,788	1,747,020	" 61	1,066,048 20
— de 2 ^e — c)	"	228		"	"	684	684	"	"	8,208	1,368	9,576	5,495,240	" 58	2,027,259 20
		458	75												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours et clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840 "
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
Grenadiers.															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 95	2,847 "
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 60	4,672 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "
Élèves-tambours	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 64	1,868 80
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 92	14,016 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 90	27,740 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 57	22,922 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,972 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	25,560 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 61	8,906 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 58	16,956 "
A REPORTER.				1,898	1,445	1,445	1,458	1,898	1,445	17,516	2,876	25,553	8,589,545		6,456,452 80

a) Les compagnies des 4^{mes} bataillons actifs n'ont que trois sergents.
b) — — — — — que quatre caporaux.
c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	Observations.
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.				
REPORT.	1,898	1,445	1,445	1,458	1,898	1,445	17,516	2,876	25,555	8,589,545	"	6,456,452 80	
Petits états-majors des dépôts.													
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840 "	
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 "	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	52	11,680	" 80	9,544 "	
Sergents { Carabiniers, chasseurs et in- gardes-magasins. fanterie de ligne	1	"	1	1	1	"	12	2	15	5,475	1 55	8,486 25	
Grenadiers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 60	584 "	
Compagnies de dépôt.													
Grenadiers.													
Sergents-majors	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 60	2,556 "	
Sergents-fourriers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Tambours	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 70	511 "	
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.													
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 92	5,504 "	
— de 2 ^e —									10	5,650	1 90	6,955 "	
Sergents de 1 ^{re} classe.	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 57	11,461 "	
— de 2 ^e —									40	14,600	1 55	22,650 "	
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 57	2,865 25	
— de 2 ^e —									10	5,650	1 55	5,657 50	
Caporaux de 1 ^{re} classe.	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,972 "	
— de 2 ^e —									80	29,200	" 80	25,560 "	
Tambours de 1 ^{re} classe.	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 67	2,445 50	
— de 2 ^e —									20	7,500	" 65	4,745 "	
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.													
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 90	1,587 "	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 55	9,052 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 55	1,151 50	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	52	11,680	" 80	9,544 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 65	949 "	
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 55	28,287 50	
Fusiliers sédentaires.	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 58	25,404 "	
Division de discipline.													
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 95	1,425 50	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 60	9,544 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 60	1,168 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 67	489 10	
École des enfants de troupe.													
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,580	1 60	7,008 "	
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 85	1,241 "	
Caporal-tambour.	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 "	565 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 70	766 50	
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 51	46,557 50	
TOTAUX	1,919	1,464	1,464	1,459	1,919	1,464	17,568	2,918	24,409	8,909,285		6,725,557 40	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIVRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 11,505,665 »		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux $\times$ 565 = 82,490 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t . fr. 107,257 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			11,879,000 »	
12 suite.)		Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c ^t . 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 10,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		1 division de discipline 1,000 »		
		————— 256,100 »		
		A REPORTER. fr. 11,879,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
11,879,000 »	11,980,000 »	»	101,000 »	
11,879,000 »	11,980,000 »	»	101,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
11,879,000	11,980,000	«	101,000	
11,879,000	11,980,000	»	101,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 5,182,080 10	11,879,000 "	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Casernement des chevaux.		
	c.	1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes 65,729 20		
		Moyens de transport.	5,487,000 "	"
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "		
		Logement et nourriture.		
	e.	Miliciens à incorporer 5,040 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
		<u>22,000</u>		
		25,040 journées, à fr. 1 25 c. 51,500 "		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 45,200 "		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800 "		
		<u>54,000 "</u>		
		A REPORTER. fr. 15,566,000 "		"
		(1) Écoles régimentaires et des détachés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,979,000	»	11,980,000	»	101,000	»
3,487,000	»	3,473,000	14,000	»	
15,366,000	»	15,453,000	14,000	101,000	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développemens.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. . . . fr.	15,566,000 "	"
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		5	10	Colonels, à	9,500 . . . fr. 47,500 "
		5	3	Lieutenants-colonels, à	7,100 . . . 35,500 "
		5	5	Majors, à	6,500 . . . 31,500 "
		7	7	Capitaines commandants, à	4,600 . . . 32,200 "
		11	11	— en second de 2 ^e classe, à	3,500 . . . 38,500 "
		5	"	Majors commandants du matériel, à	5,500 . . . 27,500 "
		1	"	Garde d'artillerie principal, à	4,600 . . . 4,600 "
		6	"	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	3,700 . . . 22,200 "
		8	"	— de 2 ^e — , à	2,750 . . . 22,000 "
		6	"	— de 3 ^e — , à	2,000 . . . 12,000 "
		50	58		275,500 "
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,567 50
				RESTE fr.	272,152 50
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		20	"	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,250 . . . fr. 24,600 "
		20	"	— de 2 ^e — , à	1,060 . . . 21,200 "
		12	"	— de 3 ^e — , à	950 . . . 11,400 "
		5	"	Maîtres artilliciers, à	1,250 . . . 5,690 "
		5	"	Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à	2,750 . . . 8,250 "
		4	"	— de 2 ^e — , à	2,090 . . . 8,560 "
		5	"	Réviseurs de 1 ^{re} classe, à	1,740 . . . 5,220 "
		1	"	— de 2 ^e — , à	1,510 . . . 1,510 "
		66	"		84,250 "
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		588	527	Officiers de tous grades (*)	1,469,714 50
		6,551	1,562	Sous-officiers, brigatiers et soldats	2,057,218 50
		6,719	1,889		
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	10,000 "
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 "
				— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à al-	
				louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet,	
				ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 "
				Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volon-	
				taires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. . . 18,000 " }	78,120 "
				{ 1,670 — à pied, à 55 " . . 60,120 " }	
					5,956,915 50
		A DÉDUIRE :			
				Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux,	
				à 75 centimes	44,550 "
				Pour vacances et petites permissions	130,685 20
					175,215 20
					3,781,702 10
				A REPORTER. . . . fr.	3,781,702 10
				15,566,000 "	"

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

2° De 6 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 2 compagnies du train, d'une compagnie de pontonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers, d'une compagnie d'artificiers et d'une batterie de dépôt; les 2^e et 3^e régiments chacun de 8 batteries montées et d'une batterie de dépôt; les 4^e, 5^e et 6^e régiments chacun de 16 batteries de siège, de 1 batterie de réserve et de 1 batterie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.		2 ^e et 3 ^e régiments.		4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régi- ments.		Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.				
										ra- tions fortes.	ra- tions légères.			
États-majors des régiments.														
Colonels	»	»	1	5	1	5	1	2	6	9	6	9,500	»	57,000
Lieutenants colonels	»	»	1	2	1	2	1	2	6	6	6	7,100	»	42,600
Majors	»	»	2	4	4	8	5	10	25	20	50	6,500	»	157,500
Capitaines commandants-adjudants-majors.	»	»	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,100	»	50,600
Lieutenants adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,050	»	21,900
Capitaines commandants-instructeurs	»	»	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,100	»	15,500
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	5,800	»	22,800
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	2,550	»	14,100
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	5,400	»	20,400
Médecins de rég ^t { avec rang de major.	»	»	1	1	1	1	1	»	5	5	»	6,500	»	18,900
— de cap. de 1 ^{re} cl.														
— de bat ^{on} { de 1 ^{re} classe.	»	»	1	1	1	1	2	»	4	5	»	4,200	»	16,800
— de 2 ^e —														
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	»	1	1	1	1	»	»	5	5	»	4,200	»	12,600
— de 2 ^e —	»	»	1	1	1	1	»	»	5	5	»	2,800	»	8,400
Batteries à cheval.														
Capitaines commandants	1	2	4	8	»	»	»	»	4	8	»	5,100	»	20,400
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	»	»	»	»	4	»	4	4,200	»	16,800
Lieutenants	a) 5	6	6	12	»	»	»	»	6	12	»	5,250	»	19,500
Sous-lieutenants	»	»	6	12	»	»	»	»	6	12	»	2,800	»	16,800
Batteries montées.														
Capitaines commandants	1	2	»	»	8	16	»	»	16	32	»	5,100	»	81,600
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	»	»	8	8	»	»	16	»	16	4,200	»	67,200
Lieutenants	a) 5	6	»	»	12	24	»	»	24	48	»	5,250	»	78,000
Sous-lieutenants	»	»	»	»	12	24	»	»	24	48	»	2,800	»	67,200
Batteries de siège.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	4,600	»	220,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	2,750	»	152,000
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	2,550	»	112,800
Batteries de réserve.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	4,600	»	15,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,750	»	8,250
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,550	»	7,050
Batteries de dépôt des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e régiments.														
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,100	»	15,500
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,250	»	9,750
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	2,800	»	8,400
Batteries de dépôt des 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	4,600	»	15,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,750	»	8,250
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,550	»	7,050
2 compagnies du train d'artillerie.														
Pour deux compagnies. {	Capitaines commandants.	1	2	1	2	»	»	»	1	2	»	5,100	»	5,100
	— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	1	2	1	2	»	»	»	1	2	»	4,200	»	4,200
	Lieutenants.	5	5	5	5	»	»	»	5	5	»	5,250	»	9,750
	Sous-lieutenants	5	5	5	5	»	»	»	5	5	»	2,800	»	8,400
Compagnie de pontonniers.														
Capitaine commandant.	1	1	1	1	»	»	»	»	1	»	1	4,600	»	4,600
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	1	1	1	»	»	»	»	1	»	1	5,500	»	5,500
Lieutenants	2	2	2	2	»	»	»	»	2	»	2	2,750	»	5,500
Sous-lieutenants	2	2	2	2	»	»	»	»	2	»	2	2,550	»	4,700
1 ^{re} Compagnie d'ouvriers d'artillerie, 2 ^e Compagnie d'ouvriers armuriers, 3 ^e artificiers.														
Pour chaque compagnie. {	Capitaine commandant	1	»	5	»	»	»	»	5	»	»	4,600	»	15,800
	Lieutenant.	1	»	5	»	»	»	»	5	»	»	2,750	»	8,250
	Sous-lieutenants	2	»	6	»	»	»	»	6	»	»	2,550	»	14,100
	4	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
			65	77	59	101	69	16	588	255	74	1,477,100		
											527			
											7,585 50			
											1,469,714 50			

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants

[Pages 514-515.]

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.

RESTE. fr.

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants

[Pages 514-515.]

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.

RESTE. fr.

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux			Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.				
Petits états-majors des régiments.																	
Adjutants sous-officiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	2	12	6	"	4,580	2 75	12,045	"
Maréchaux des logis chefs artificiers { 1 ^{er} régiment	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	"	"	565	2 55	857 75	"
Maréchaux des logis chefs artificiers { 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régim.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	5	"	"	1,825	2 24	4,088	"
Trompettes-majors	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	5	"	2,190	2 05	4,489 50	"
— brigadiers	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	5	"	2,190	1 70	5,725	"
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,095	2 55	2,575 25	"
Maréchaux de logis garde-magasins	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75	"
— — — amuriers	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	"	2,190	1 70	5,725	"
Maître-tailleur, bottier et sellier	"	"	"	5	"	"	5	"	"	2	15	"	"	5,475	" 75	4,106 25	"
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 1 ^{er} régiment	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 90	657	"
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 2 ^e et 3 ^e régiments	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	" 84	1,226 40	"
4 batteries à cheval.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 45	5,577	"
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 55	5,451	"
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 90	16,644	"
— — — fourriers	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"
Brigadiers	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,955 20	"
— artificiers	5	5	"	12	12	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	" 90	3,942	"
Trompettes	2	2	"	8	8	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,580	"
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	" 90	5,256	"
Maréchaux ferrants	2	"	"	8	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 80	2,556	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	12	42	40	48	168	160	"	"	"	"	48	168	160	17,520	" 85	14,892	"
— de 2 ^e classe	68			272			"			"	272			99,280	" 80	79,424	"
16 batteries montées.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 45	14,508	"
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 55	13,724	"
Maréchaux des logis	7	"	"	"	"	"	56	"	"	"	112	"	"	40,880	1 90	77,672	"
— — — fourriers	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	1 90	11,096	"
Brigadiers à cheval	2	15	"	"	"	"	16	104	"	"	32	208	"	11,680	1 02	11,915 60	"
— à pied	4			"			52				64			25,560	" 95	22,192	"
— artificiers	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	" 84	9,811 20	"
Trompettes	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	1 50	17,520	"
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	24	"	"	"	48	"	"	17,520	" 84	14,716 80	"
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	" 75	4,580	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	64	"	"	"	128	"	"	46,720	" 75	55,040	"
— de 2 ^e classe	52	"	"	"	"	"	256	"	"	"	512	"	"	186,880	" 65	117,734 40	"
Conducteurs	54	"	52	"	"	"	272	"	416	"	544	"	852	198,560	" 80	158,848	"
48 batteries de siège.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 15	57,668	"
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 05	55,916	"
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	80	240	"	"	87,600	1 70	148,920	"
— — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	1 70	29,784	"
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	96	288	"	"	105,120	" 95	99,864	"
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	52	96	"	"	55,040	" 84	29,455 60	"
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	52	96	"	"	55,040	1 50	47,054 40	"
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	48	144	"	"	52,560	" 84	44,150 40	"
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	128	584	"	"	140,160	" 75	105,120	"
— de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	704	2,112	"	"	770,880	" 65	485,654 40	"
3 batteries de réserve (cadres).																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75	"
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	1 70	11,169	"
— — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	1 70	1,861 50	"
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	" 95	6,241 50	"
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	5	9	"	"	5,285	" 84	2,759 40	"
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	" 65	1,579 70	"
Batterie de dépôt (1 ^{er} régiment).																	
Maréchal des logis chef	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	2 55	857 75	"
Maréchaux des logis	4	4	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"
— — — fourriers	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	1 90	695 50	"
Brigadiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 02	744 00	"
— artificiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	" 90	657	"
Trompettes	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 50	1,095	"
Maréchaux ferrants	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 80	584	"
2 batteries de dépôt (2 ^e et 3 ^e régiments).																	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	2 55	1,715 50	"
Maréchaux des logis	4	4	"	"	"	"	4	4	"	"	8	8	"	2,920	1 90	5,548	"
— — — fourriers	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	1 90	1,587	"
Brigadiers à cheval	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	1 02	744 60	"
— à pied	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	" 95	1,587	"
— artificiers	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	" 84	615 20	"
Trompettes	2	2	"	"	"	"	2	2	"	"	4	4	"	1,460	1 50	2,190	"
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	" 75	547 50	"
3 batteries de dépôt (4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments).																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	2 05	2,244 75	"
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	1 70	7,446	"
— — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	1 70	1,861 50	"
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	" 95	4,161	"
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	1 50	2,978 40	"
TOTAUX A REPORTER																	
	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770					1,828,055 05	

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 5 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	Totaux.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		ré- giments. (Chacun.) Hommes.	Hommes.	Chevaux		Batteries de siège et pontonn.				
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.					
REPORT.	»	»	»	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	»	2,079,770		1,828,055 05	
2 compagnies du train.																		
Maréchaux des logis chefs	2										2				750	2 55	1,700 96	
Maréchaux des logis	16										16				5,840	1 88	10,979 20	
— — fourriers	2	12	»	»	»	»	»	»	»	»	2	12	»	»	750	1 88	1,572 40	
Brigadiers	16										16				5,840	1 02	5,956 80	
Trompettes	4										4				1,400	1 48	2,160 80	
Conducteurs.	90	»	60	»	»	»	»	»	»	»	90	»	60	»	52,850	» 80	26,280 »	
	130	12	60															
Compagnie de pontonniers.																		
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 25	821 25	
— — constructeur	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 25	821 25	
Maréchaux des logis	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	5,650	1 88	6,862 »	
— — fourrier	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	1 88	686 20	
Brigadiers	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	5,650	1 12	4,088 »	
Trompettes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	750	1 56	992 80	
Maîtres-ouvriers	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,500	1 02	7,446 »	
Pontonniers de 1 ^{re} classe.	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,500	» 85	6,205 »	
— de 2 ^e —	72	»	»	»	»	»	»	»	»	»	72	»	»	»	26,280	» 75	19,710 »	
	157	»	»															
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.																		
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 55	950 75	
Maréchaux des logis	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	4,580	2 10	9,198 »	
— — fourrier	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 10	766 50	
Brigadiers	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	5,650	1 05	5,852 50	
Trompettes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	750	1 56	992 80	
Canoniers de 1 ^{re} classe	56	»	»	»	»	»	»	»	»	»	56	»	»	»	15,140	» 95	12,485 »	
— de 2 ^e —	48	»	»	»	»	»	»	»	»	»	48	»	»	»	17,520	» 75	15,140 »	
— de 3 ^e —	24	»	»	»	»	»	»	»	»	»	24	»	»	»	8,760	» 65	5,518 80	
	154	»	»															
Compagnie d'ouvriers armuriers.																		
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 05	748 25	
Maréchaux des logis	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	2,920	1 70	4,964 »	
— — fourrier	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	1 70	620 50	
Brigadiers	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	5,650	» 95	5,467 50	
Trompettes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	750	1 56	992 80	
Canoniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	4,580	» 75	5,285 »	
— — de 2 ^e classe	96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	96	»	»	»	55,040	» 65	22,075 20	
	150	»	»															
Compagnie d'artificiers.																		
Maréchal des logis chef	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	2 05	748 25	
Maréchaux des logis	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»	»	»	2,920	1 70	4,964 »	
— — fourrier	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	565	1 70	620 50	
Brigadiers	10	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»	»	5,650	» 95	5,467 50	
Trompettes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	750	1 56	992 80	
Artificiers de 1 ^{re} classe	20	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20	»	»	»	7,500	» 75	5,475 »	
— de 2 ^e —	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	»	»	»	21,900	» 65	15,797 »	
	102	»	»															
	655	12	60	451	264	160	810	117	416	1,209	6,531	510	1,052	»	2,510,815		2,037,218 50	
Chevaux d'officiers.												1,502	»					
												255	74					
												1,815	74					
												1,889						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,781,702 10	15,366,000 "	"
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux $\times$ 365 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 18,031 "		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,130 journées, à 9 centimes fr. 51,311 70		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,562 chevaux $\times$ 365 = 570,130 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20		
		Moyens de transport.		
			5,986,000 "	"
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 13,000 "		
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 3,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000		
		— — à Brasschaet (id.). 20,100		
		26,100		
		29,800 journées, à fr. 1 25 c'. 37,250 "		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. fr. 2,500 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 "		
g.		Inspecteur des armes de guerre. 500 "		
		Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Six régiments, à 9,000 francs 54,000 "		
		59,900 "		
		A REPORTER fr. 19,352,000 "		"

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,366,000 »		13,433,000 »	14,000 »	101,000 »	
3,986,000 »		4,054,000 »	»	68,000 »	
19,352,000 »		19,507,000 »	14,000 »	169,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			Report. fr.	19,532,000	"
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500	"
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	42,600	"
		Majors, à	6,500 . . .	37,800	"
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	78,200	"
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	40,700	"
		Lieutenants, à	2,750 . . .	50,250	"
				258,050	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments.	1,290 25		
				256,759 75	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux, à 2,600. fr.	15,000	"	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,200.	22,000	"	
		— de 2 ^e —, à 1,800.	27,000	"	
		— de 3 ^e —, à 1,400.	21,000	"	
		Écluseurs, à 900.	4,500	"	
				87,500	"
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades (1)	247,954	"	
		Sous-officiers et soldats.	298,455 20		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000	"	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800	"	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000	"	
		Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs.	10,568	"	
				904,854 95	
		<i>A DÉDUIRE :</i>			
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes.	9,240	"	
		Pour vacances et petites permissions	57,051 95		
				46,291 95	
		RESTE		858,543	"
		A REPORTER. fr.	858,543	"	19,552,000

(318A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° d'un état-major particulier ; 2° d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt ; 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.									TRAITEMENT annuel.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers	1 compagn. d'ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.		
<i>État-major du corps.</i>											
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500 »	9,500 »
Lieutenant-colonel.	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »
Majors	5	6	»	»	»	»	»	5	6	6,500 »	18,900 »
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »
Lieutenants adjudants-majors.	5	»	»	»	»	»	»	5	»	3,150 »	9,450 »
Capitaine quartier-maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »
Sous-lieutenant officier payeur.	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400 »	3,400 »
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »
<i>Compagnies.</i>											
Capitaine en 1 ^{er}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,100 »
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »
Lieutenants.	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,750 »	41,250 »
Sous-lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350 »	52,900 »
	14	11	40	5	5	5	5	68	11		249,200 »
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.											1,216 »
RESTE. fr.											247,984 »

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.							NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d'ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.			
État-major du corps.										
Adjudants sous-officiers	2	»	»	»	»	»	2	750	2 75	2,007 50
Tambour-major	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50
Caporal-tambour	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	750	» 95	693 50
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25
Compagnies.										
Sergents-majors.	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	53,669 50
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,453 50
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	36,062 »
Tambours.	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,852 80
Elèves-tambours	»	»	»	»	»	2	2	730	» 63	469 90
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,437 50
— de 2 ^e classe	»	390	»	40	40	»	470	171,550	» 63	108,076 50
	9	780	4	78	78	18	967	352,955		298,455 20

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 858,545	19,352,000	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux $\times$ 565 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts} 17,082 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
		Logement et nourriture.	894,000	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		————— 2,600 ———		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c ^{ts} 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1)		
		Inspecteur général. 2,500 »		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 7,000 »		
		————— 12,500 ———		
		A REPORTER. fr. 20,246,000	20,246,000	»
		(1) École régimentaire et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT ouvert POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,352,000 »	19,507,000 »	14,000 »	169,000 »	
894,000 »	920,000 »	»	26,000 »	
20,246,000 »	20,427,000 »	14,000 »	195,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	20,240,000 »	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr. 125,270 50		
	18	Commis aux écritures. 20,700 »		
	352	Sous-officiers et soldats 247,981 »		
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 6,000 »		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 800 »		
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs 1,125 »		
		401,876 50		
16		<i>A DÉDUIRE :</i>		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c' 880 »		
		Pour vacances et petites permissions 3,596 50		
		4,276 50		
		RESTE. fr. 397,600 »		
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs. 26,400 »	428,000 »	»
c.		Frais d'administration 4,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr. 20,074,000 »		»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	»	»	»	1,750	24,409	26,148
» 13. — Cavalerie	»	»	»	572	5,114	5,486
» 14. — Artillerie	50	66	125	588	6,551	6,719
» 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,624	37,591	40,015

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																				
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																					
20,246,000	20,427,000	14,000	195,000		Ce bataillon se compose : 1^{re} D'une administration centrale ; 2^{es} De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, Savaoir : 1^{re} Service des hôpitaux ; 2^o service des boulangeries ; 3^o service des fourrages.																																																																																																																																																																																																																				
					<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th><th rowspan="2">Traitement annuel.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>État-major.</th><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Fourrages.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td colspan="8"><i>Officiers.</i></td></tr><tr><td>Officier supérieur d'administration . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1</td><td>4,500</td><td>4,500 »</td></tr><tr><td>Officiers subalternes d'admin. de 1^{re} classe.</td><td>»</td><td>5</td><td>1</td><td>1</td><td>7</td><td>3,000</td><td>21,000 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>15</td><td>2,500</td><td>37,500 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 3^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>6</td><td>5</td><td>17</td><td>2,100</td><td>35,700 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 4^e id. . .</td><td>1</td><td>6</td><td>5</td><td>5</td><td>17</td><td>1,600</td><td>27,200 »</td></tr><tr><td>TOTAUX . . .</td><td>2</td><td>23</td><td>17</td><td>15</td><td>37</td><td></td><td>123,900 »</td></tr><tr><td colspan="7">A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.</td><td>629 50</td></tr><tr><td colspan="7">Reste . . . fr.</td><td>123,270 50</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Commis aux écritures.</i></td></tr><tr><td>Commis aux écritures de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>5</td><td>9</td><td>1,200</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>Idem de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>5</td><td>9</td><td>1,100</td><td>9,900 »</td></tr><tr><td></td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>6</td><td>18</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="7">TOTAL . . . fr.</td><td>20,700 »</td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Officiers.</i>								Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »	Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	5	1	1	7	3,000	21,000 »	Id. id. de 2 ^e id. . .	»	6	5	4	15	2,500	37,500 »	Id. id. de 3 ^e id. . .	»	6	6	5	17	2,100	35,700 »	Id. id. de 4 ^e id. . .	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »	TOTAUX . . .	2	23	17	15	37		123,900 »	A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.							629 50	Reste . . . fr.							123,270 50	<i>Commis aux écritures.</i>								Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	5	9	1,200	10,800 »	Idem de 2 ^e id. . .	»	6	»	5	9	1,100	9,900 »		»	12	»	6	18			TOTAL . . . fr.							20,700 »																																																																																							
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.						Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																	
	État-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																				
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																																																									
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																		
Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	5	1	1	7	3,000	21,000 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	»	6	5	4	15	2,500	37,500 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 3 ^e id. . .	»	6	6	5	17	2,100	35,700 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 4 ^e id. . .	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »																																																																																																																																																																																																																		
TOTAUX . . .	2	23	17	15	37		123,900 »																																																																																																																																																																																																																		
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.							629 50																																																																																																																																																																																																																		
Reste . . . fr.							123,270 50																																																																																																																																																																																																																		
<i>Commis aux écritures.</i>																																																																																																																																																																																																																									
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	5	9	1,200	10,800 »																																																																																																																																																																																																																		
Idem de 2 ^e id. . .	»	6	»	5	9	1,100	9,900 »																																																																																																																																																																																																																		
	»	12	»	6	18																																																																																																																																																																																																																				
TOTAL . . . fr.							20,700 »																																																																																																																																																																																																																		
428,000	428,500	»	500		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="4">EFFECTIF sous les armes.</th><th rowspan="2">Nombre de jours.</th><th rowspan="2">Solde journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Fourrages.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td colspan="8"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des hôpitaux.</i></td></tr><tr><td>Magasiniers et dépositaires de 1^{re} classe . . .</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>5,650</td><td>1 60</td><td>5,840 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>5,650</td><td>1 40</td><td>5,110 »</td></tr><tr><td>Infirmiers-majors de 1^{re} id. . .</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,580</td><td>1 60</td><td>7,008 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,580</td><td>1 40</td><td>6,152 »</td></tr><tr><td>Portiers de 1^{re} id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45</td><td>3,173 50</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25</td><td>2,737 50</td></tr><tr><td>Cuisiniers de 1^{re} id. . .</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 45</td><td>4,254 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 25</td><td>3,650 »</td></tr><tr><td>Tisanniers de 1^{re} id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45</td><td>3,173 50</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25</td><td>2,737 50</td></tr><tr><td>Infirmiers de 1^{re} id. . .</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 10</td><td>32,120 »</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 »</td><td>29,200 »</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des boulangeries.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants . . .</td><td>»</td><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>7,500</td><td>1 90</td><td>13,870 »</td></tr><tr><td>Brigadiers . . .</td><td>»</td><td>24</td><td>»</td><td>24</td><td>8,760</td><td>1 60</td><td>14,016 »</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>50</td><td>»</td><td>50</td><td>10,980</td><td>1 20</td><td>15,140 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>62</td><td>»</td><td>62</td><td>22,050</td><td>1 10</td><td>24,893 »</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des fourrages.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>12</td><td>4,580</td><td>1 90</td><td>8,522 »</td></tr><tr><td>Brigadiers . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>16</td><td>5,840</td><td>1 60</td><td>9,544 »</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>40</td><td>40</td><td>14,600</td><td>1 20</td><td>17,820 »</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>104</td><td>104</td><td>37,960</td><td>1 10</td><td>41,756 »</td></tr><tr><td></td><td>244</td><td>136</td><td>172</td><td>552</td><td>112,420</td><td></td><td>247,981 »</td></tr></table>	GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre de jours.	Solde journalière.	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Sous-officiers et soldats.</i>								<i>Service des hôpitaux.</i>								Magasiniers et dépositaires de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	5,650	1 60	5,840 »	Id. id. de 2 ^e id. . .	10	»	»	10	5,650	1 40	5,110 »	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id. . .	12	»	»	12	4,580	1 60	7,008 »	Id. id. de 2 ^e id. . .	12	»	»	12	4,580	1 40	6,152 »	Portiers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50	Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id. . .	8	»	»	8	2,920	1 45	4,254 »	Id. id. de 2 ^e id. . .	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »	Tisanniers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50	Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50	Infirmiers de 1 ^{re} id. . .	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	Id. id. de 2 ^e id. . .	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »	<i>Service des boulangeries.</i>								Sergents surveillants . . .	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »	Brigadiers . . .	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	50	»	50	10,980	1 20	15,140 »	Id. de 2 ^e id. . .	»	62	»	62	22,050	1 10	24,893 »	<i>Service des fourrages.</i>								Sergents surveillants . . .	»	»	12	12	4,580	1 90	8,522 »	Brigadiers . . .	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	»	40	40	14,600	1 20	17,820 »	Id. de 2 ^e id. . .	»	»	104	104	37,960	1 10	41,756 »		244	136	172	552	112,420		247,981 »
GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre de jours.		Solde journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																	
	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																					
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																																									
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																																									
Magasiniers et dépositaires de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	5,650	1 60	5,840 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	10	»	»	10	5,650	1 40	5,110 »																																																																																																																																																																																																																		
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id. . .	12	»	»	12	4,580	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	12	»	»	12	4,580	1 40	6,152 »																																																																																																																																																																																																																		
Portiers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																		
Cuisiniers de 1 ^{re} id. . .	8	»	»	8	2,920	1 45	4,254 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650 »																																																																																																																																																																																																																		
Tisanniers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,173 50																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																		
Infirmiers de 1 ^{re} id. . .	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. id. de 2 ^e id. . .	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »																																																																																																																																																																																																																		
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																									
Sergents surveillants . . .	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »																																																																																																																																																																																																																		
Brigadiers . . .	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »																																																																																																																																																																																																																		
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	50	»	50	10,980	1 20	15,140 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. de 2 ^e id. . .	»	62	»	62	22,050	1 10	24,893 »																																																																																																																																																																																																																		
<i>Service des fourrages.</i>																																																																																																																																																																																																																									
Sergents surveillants . . .	»	»	12	12	4,580	1 90	8,522 »																																																																																																																																																																																																																		
Brigadiers . . .	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »																																																																																																																																																																																																																		
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	»	40	40	14,600	1 20	17,820 »																																																																																																																																																																																																																		
Id. de 2 ^e id. . .	»	»	104	104	37,960	1 10	41,756 »																																																																																																																																																																																																																		
	244	136	172	552	112,420		247,981 »																																																																																																																																																																																																																		
20,674,000	20,855,500	14,000	195,500																																																																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires
		CHAPITRE V.		
		ÉCOLE MILITAIRE		
		État-major, corps enseignant et solde des élèves		
		État-major et employés du service intérieur		
	a	1 commandant 1 directeur des études 1 commandant en second 2 examinateurs permanents 1 instructeur 2 instructeurs adjoints 4 inspecteurs des études 1 secrétaire 2 dessinateurs 1 surnumér. 1 médecin 1 mécanicien 1 préparateur de chimie 1 wagon-mestre conservateur des bâtiments 1 garde-conservateur du matériel 1 conservateur des modèles 1 infirmier 2 portiers 5 hommes de peine 2 timbours et 1 clauon 1 surveillant à l'école d'équitation 1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	fr. 5 000 2 900 2 000 4 000 600 1 000 6 000 2 500 2 200 2 200 800 1 540 1 200 700 560 560 440 1 700 2 200 547 50 400 547 50	° °

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.		
192,400 "	184,672 27	7,727 73	"		
26,000 "	26,000 "	"	"		
218,400 "	210,672 27	7,727 73	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	50,000 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 3,100 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,370 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
20	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
e.		Achat de matériaux fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. fr. 665,770 »	50,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 »		50,000 »	»	»	
50,000 »		50,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	50,000 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
20 (suite)	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »	800,000 »	»
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »		
		90,750 »		
	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	50,000 "	50,000 "	"	"	
	800,000 "	800,000 "	"	"	
	850,000 "	850,000 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 101,190 »		
		Ouvrages de fortification 60,050 »		
		Ouvrages mixtes 25,860 »		
		185,100 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 211,350 »		
		Ouvrages de fortification 105,280 »		
		Ouvrages mixtes 68,290 »		
		382,900 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »		
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 26,500 »	700,000 »	250,000 »
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie.— Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. . . 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 28,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. . 10,000 »		
	i.	Frais de mise en état de défense de la citadelle de Tournai 15,000 »		
		Charge extraordinaire.		
	k.	Amélioration du casernement et des logements de la garnison d'Anvers et de ses dépendances. 250,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	250,000 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.							
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	DÉSIGNATION DES PLACES.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			TOTAL par place.
					Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	
				Alost	4,570	"	"	3,510	"	"	8,080
				Audenarde	250	"	"	"	"	"	250
				Bruges	1,160	"	"	"	"	"	1,160
				Gand	3,950	780	410	2,580	580	210	8,510
				Ostende	2,720	"	740	5,460	"	980	9,900
				Termonde	2,890	1,680	450	11,760	3,840	1,670	22,290
				Charleroi	"	"	"	"	4,000	4,260	8,260
				Charleroi	4,250	"	"	740	"	"	4,990
				Mons	740	"	250	2,200	"	"	3,170
				Namur (ville)	770	"	"	"	"	"	770
				— (citadelle)	6,700	5,460	340	2,150	9,390	"	24,100
				Tournai	"	"	"	"	5,250	"	5,250
				Tournai	690	210	"	4,250	"	"	5,150
				Beverloo (camp)	19,160	"	5,100	18,850	"	2,810	43,900
				Hasselt	"	"	"	84,000	"	4,000	88,000
				Hasselt	2,140	"	20	700	"	"	2,860
				Liège (ville)	5,240	150	"	5,110	"	"	8,480
				— (citadelle)	3,880	2,580	660	4,180	4,500	"	15,800
				— (Chartreuse)	"	"	"	"	10,000	"	10,000
				— (Chartreuse)	1,560	2,520	550	1,400	460	80	6,170
				Anvers (ville et fortin de Berchem)	"	"	"	"	7,000	"	7,000
				Anvers (ville et fortin de Berchem)	4,800	10	670	5,510	"	"	8,900
				Anvers (citad. du sud)	650	80	20	5,000	"	"	5,750
				Anvers (enceinte, fortin et lunette de Dourne, lunette d'Hoboken)	4,770	5,240	560	490	1,790	"	10,650
				Anvers (enceinte, fortin et lunette de Dourne, lunette d'Hoboken)	9,170	11,400	140	10,000	13,520	2,000	46,250
				Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire)	"	4,000	6,000	"	20,000	"	30,000
				Anvers (forts du camp retranché et route mi- taire)	6,000	20,000	4,000	"	14,570	2,000	46,570
				Anvers Tête de Flandre (fort)	1,650	830	710	1,280	2,610	40,000	47,080
				Brasschaet (polygone)	3,120	"	540	3,710	"	"	7,170
				Liefkenshoek (fort)	"	"	"	4,000	"	"	4,000
				Lillo (—)	670	650	1,440	820	700	2,450	6,710
				Lillo (—)	1,110	1,580	1,550	"	1,000	2,450	7,270
				St-Marie (—)	290	520	1,810	1,420	"	4,960	9,000
				Bruxelles	"	"	"	12,000	"	"	12,000
				Diest (ville)	5,510	"	"	6,940	"	"	10,250
				— (citadelle)	4,590	4,280	80	1,160	6,090	130	13,530
				Lierre	1,550	450	560	410	"	190	2,940
				Louvain	50	70	50	"	"	"	170
				Malines	290	"	"	790	"	"	1,080
				Vilvorde	990	"	"	890	"	"	1,880
				St-Bernard	710	"	"	1,120	"	"	1,850
				St-Bernard	1,980	"	50	940	"	80	3,050
				St-Bernard	"	"	"	10,000	"	"	10,000
					101,190	60,050	23,860	211,330	103,280	68,290	388,000
					185,100			582,900			
950,000 "	700,000 "	250,000 "	"								
950,000 "	700,000 "	250,000 "	"								

84

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		Pain.		
	a.	a) 12,856,908 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,055,905 28		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,905 28		
			1,975,000 "	
22		Viande.	4,459,500 "	
	b.	b) 12,820,685 rations, à 20 centimes fr. 2,564,137 "		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 99,637 "		
			2,464,500 "	
		Fourrages en nature.		
		1,156,685 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,445,856 25		
25	"	1,419,850 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,561,835 "		
			5,007,691 25	
		2,576,555 c		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 45,691 25	2,962,000 "	
		A REPORTER. fr.	7,401,500 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																									
					RATIONS. <table><tr><td>Infanterie</td><td>8,909,285</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>2,310,813</td></tr><tr><td>Génie</td><td>582,935</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>112,420</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>13,552,085</td></tr></table>	Infanterie	8,909,285	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,813	Génie	582,935	Bataillon d'administration	112,420	TOTAL	13,552,085												
Infanterie	8,909,285																												
Cavalerie	1,866,610																												
Artillerie	2,310,813																												
Génie	582,935																												
Bataillon d'administration	112,420																												
TOTAL	13,552,085																												
					a) Décomposition de ces rations <table><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on}</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td>94,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td></tr></table> RESTE 715,177	Infanterie	44,000	434,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	14,000	"	Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"		94,700	600,200	20,277
Infanterie	44,000	434,400	20,277																										
Cavalerie	22,000	90,000	"																										
Artillerie	26,100	61,000	"																										
Génie	2,600	14,000	"																										
Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"																										
	94,700	600,200	20,277																										
					b) Décomposition de ces rations <table><tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td><td>56,500</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administ^{on}</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td></td><td>94,700</td><td>600,200</td><td>56,500</td></tr></table> RESTE 12,820,683	Infanterie	44,000	434,400	56,500	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	14,000	"	Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"		94,700	600,200	56,500
Infanterie	44,000	434,400	56,500																										
Cavalerie	22,000	90,000	"																										
Artillerie	26,100	61,000	"																										
Génie	2,600	14,000	"																										
Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"																										
	94,700	600,200	56,500																										
4,459,500	"	4,452,500	"	15,000	"																								
					c) Décomposition de ces rations <table><tr><td>Chasseurs et lanciers (*)</td><td>282</td><td>5,816</td><td>102,950</td><td>1,392,810</td></tr><tr><td>Guides et école de cavalerie</td><td>1,072</td><td>"</td><td>391,280</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>1,815</td><td>74</td><td>662,475</td><td>27,010</td></tr><tr><td></td><td>3,169</td><td>5,890</td><td>1,156,685</td><td>1,419,850</td></tr></table>	Chasseurs et lanciers (*)	282	5,816	102,950	1,392,810	Guides et école de cavalerie	1,072	"	391,280	"	Artillerie	1,815	74	662,475	27,010		3,169	5,890	1,156,685	1,419,850				
Chasseurs et lanciers (*)	282	5,816	102,950	1,392,810																									
Guides et école de cavalerie	1,072	"	391,280	"																									
Artillerie	1,815	74	662,475	27,010																									
	3,169	5,890	1,156,685	1,419,850																									
2,962,000	"	2,980,000	"	18,000	"																								
7,401,500	"	7,432,500	"	31,000	"																								

(*) 282 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

(*) 282 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	7,401,500 »	»	
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>			
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1885.)			
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »			
		24,450 — à une — 15 — 366,750 »			
		— — — — — 390,750 »			
		Fournitures appartenant aux communes.			
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	641,000 »	»	
24		Fournitures appartenant à l'État.			
	c.	c) 1,608,275 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 32,165 50			
		Dépenses diverses.			
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 5,084 50			
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 45,000 »			
		— — — — — 48,084 50			
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>			
		Infanterie fr. 96,046 »			
		Cavalerie 110,514 80			
25	»	Artillerie 29,164 20			
		Génie 2,029 »			
		Bataillon d'administration 606 80			
		— — — — — 258,560 80			
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80	100,000 »	»	
		A REPORTER. fr.	8,142,500 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																				
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																					
7,401,500	»	7,452,500	»	31,000	a) Décomposition des journées d'occupation. Infanterie fr. 8,909,285 Cavalerie 1,866,610 Artillerie 2,510,815 Génie 352,935 Bataillon d'administration 112,120 TOTAL. 13,852,085 A déduire les journées de marche 94,700 RESTE. 13,457,585 25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 565 jours d'occupation 9,587,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 958,790 RESTE. 8,449,110 b) Fournitures appartenant aux communes 3,400,000 c) — — à l'État 1,608,273 TOTAL ÉGAL. 13,457,585																																																																																																				
641,000	»	641,000	»	»	d) BASE DE L'ALLOCATION. <table><thead><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>par homme.</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Régiment des grenadiers</td><td>4,178</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>26,868</td><td>»</td><td>26,868</td></tr><tr><td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td><td>69,178</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>69,178</td><td>»</td><td>69,178</td></tr><tr><td>Infanterie.</td><td>73,656</td><td>»</td><td></td><td></td><td>96,046</td><td>»</td><td>96,046</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>7,189</td><td>6,563</td><td>1 20</td><td>16</td><td>8,626 80</td><td>101,888</td><td>110,514 80</td></tr><tr><td>Batteries à cheval</td><td>664</td><td>726</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,029 29</td><td>5,265 50</td><td>6,292 70</td></tr><tr><td>— montées et train</td><td>4,015</td><td>3,888</td><td>» 50</td><td>4 25</td><td>2,007 50</td><td>16,524</td><td>18,531 50</td></tr><tr><td>— de siège et compag. spéc.</td><td>10,830</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>4,340</td><td>»</td><td>4,340</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>13,529</td><td>4,614</td><td></td><td></td><td>7,376 70</td><td>21,787 50</td><td>29,164 20</td></tr><tr><td>Régiment du génie</td><td>2,029</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>2,029</td><td>»</td><td>2,029</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>1,517</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>606 80</td><td>»</td><td>606 80</td></tr><tr><td></td><td>99,920</td><td>10,982</td><td></td><td></td><td>114,683 50</td><td>123,673 50</td><td>238,560 80</td></tr></tbody></table> A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 138,560 TOTAL ÉGAL au crédit demandé. 100,000	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,178	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie.	73,656	»			96,046	»	96,046	Cavalerie.	7,189	6,563	1 20	16	8,626 80	101,888	110,514 80	Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 29	5,265 50	6,292 70	— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524	18,531 50	— de siège et compag. spéc.	10,830	»	» 40	»	4,340	»	4,340	Artillerie	13,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20	Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029	Bataillon d'administration	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80		99,920	10,982			114,683 50	123,673 50	238,560 80
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																			
Régiment des grenadiers	4,178	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																		
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																		
Infanterie.	73,656	»			96,046	»	96,046																																																																																																		
Cavalerie.	7,189	6,563	1 20	16	8,626 80	101,888	110,514 80																																																																																																		
Batteries à cheval	664	726	1 55	7 25	1,029 29	5,265 50	6,292 70																																																																																																		
— montées et train	4,015	3,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524	18,531 50																																																																																																		
— de siège et compag. spéc.	10,830	»	» 40	»	4,340	»	4,340																																																																																																		
Artillerie	13,529	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20																																																																																																		
Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029																																																																																																		
Bataillon d'administration	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80																																																																																																		
	99,920	10,982			114,683 50	123,673 50	238,560 80																																																																																																		
100,000	»	100,000	»	»																																																																																																					
8,142,500	»	8,173,500	»	31,000																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	8,142,500 »	»	
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>			
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»	
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »			
		<i>Transports généraux.</i>			
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»	
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>			
28	»	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»	
		<i>Remonte.</i>			
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{4}$ de l'effectif des chevaux.)			
		<i>Achat de chevaux.</i>			
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . . fr. 421,640 »	721,650 »	»	
		154 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. . . 124,620 »			
		73 — de selle d'artillerie, à 950. . . 67,890 »			
		150 — de trait — , à 650. . . 97,500 »			
		865 — — — — — 711,650 »			
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,097,150 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
8,142,500 »		8,175,500 »	»	31,000 »	
100,000 »		100,000 »	»	»	
75,000 »		85,000 »	»	10,000 »	
58,000 »		58,000 »	»	»	
721,650 »		704,100 »	17,550 »	»	
9,097,150 »		9,120,600 »	17,550 »	41,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitement de disponibilité.			
		1	2		
				Général-major fr.	8,460 .
		Traitement de non-activité.			
		1	°	Lieutenant-colonel, à fr.	5,250 . 5,250 .
		9	°	Majors, à	2,750 . 24,750 .
		7	°	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900 . 13,300 .
		8	°	— de 2 ^e — , à	1,700 . 13,600 .
		5	°	— de 5 ^e — , à	1,500 . 7,500 .
		17	°	Lieutenants, à	1,050 . 17,850 .
		7	°	Sous-lieutenants, à	900 . 6,300 .
		1	°	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700 . 1,700 .
		1	°	de 2 ^e classe, à	1,050 . 1,050 .
		56	°		
	a.	Traitement de réforme.			
		1	°	Lieutenant.	525 .
					98,285 .
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ pour médicaments.	491 42
					97,793 58
		Charges extraordinaires.			
50		1	°	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ¹ par jour.	775 80
					98,567 58
		59	2		
		Indemnité de fourrages.			
					108,126 20
	b.	2 chevaux $\times$ 565 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ¹ fr.			949 .
	c.	Honoraires d'avocats et frais de procédure.			9,585 62
		Frais de représentation.			
31		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.			50,000 .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			138,126 20
					775 80

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 64,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires , à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,650 »		
		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,455 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	95,026 14	2,975 86
53		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,559 85	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,559 85	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.		CREDIT SOUSS POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
	96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
	96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
	16,559 85	16,747 47	»	207 62	
	16,559 85	16,747 47	»	207 62	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE								
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.							
		EFFECTIF. <table><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>46</td><td>60</td></tr><tr><td>1,515</td><td>1,067</td></tr><tr><td>1,501</td><td>1,127</td></tr></table> CHAPITRE XII. GENDARMERIE. (a Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 182,254 25 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,466,825 50 1,649,059 75 a. Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 " 1,676,059 75 A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 49,107 20 1,626,952 55 Fourrages. 21,600 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 28,470 " 37,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c. 109,500 " b. 501,855 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c. 552,040 50 411,555 470,010 50 A DÉDUIRE, pour incomplets fr 19,272 " 450,738 50 34 Entretien de la buvette et du harnachement. 448 gendarmes à pied, à 1 franc 448 " c. 1,067 — à cheval, à 2 francs. 2,151 " 2,582 " 2,150,000 " Casernement des hommes. d. 552,975 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr. 27,648 75 Casernement des chevaux. e. 589,455 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes . . . fr. 15,578 20 Frais de bureau. f. Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,500 " g. Moyens de transport aux troupes en marche 200 " h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers. 10 000 " TOTAL DU CHAPITRE XII. fr. 2,150,000 "	HOMMES.	CHEVAUX.	46	60	1,515	1,067	1,501	1,127	
HOMMES.	CHEVAUX.										
46	60										
1,515	1,067										
1,501	1,127										

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie.</th><th>Officiers comptables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,093</td><td>10,000 »</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>750</td><td>7,500 »</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>3</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 »</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>750</td><td>5,500 »</td><td>5,500 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800 »</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400 »</td></tr><tr><td>7</td><td>»</td><td>14</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 »</td><td>38,500 »</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 »</td><td>9,400 »</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>3,283</td><td>3,280 »</td><td>29,280 »</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>7,300</td><td>2,800 »</td><td>56,000 »</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td>183,130 »</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td><td>915 75</td></tr><tr><td colspan="6">RESTE fr.</td><td>182,234 25</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,283	3,280 »	29,280 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,130 »	46							A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.						915 75	RESTE fr.						182,234 25
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Colonel	1,093	10,000 »	10,000 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																							
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																							
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																							
9	»	9	Lieutenants	3,283	3,280 »	29,280 »																																																																																																							
20	»	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 »	56,000 »																																																																																																							
44	2	60		21,900		183,130 »																																																																																																							
46																																																																																																													
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.						915 75																																																																																																							
RESTE fr.						182,234 25																																																																																																							
				Troupes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>SOLDE journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>1,460</td><td>1,460</td><td>4 10</td><td>5,986 »</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs</td><td>3,283</td><td>3,283</td><td>3 60</td><td>11,826 »</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval</td><td>22,630</td><td>22,630</td><td>3 40</td><td>76,912 »</td></tr><tr><td>18</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>6,370</td><td>»</td><td>2 60</td><td>17,082 »</td></tr><tr><td>138</td><td>138</td><td>Brigadiers à cheval.</td><td>50,370</td><td>50,370</td><td>3 10</td><td>156,147 »</td></tr><tr><td>46</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>16,790</td><td>»</td><td>2 40</td><td>40,296 »</td></tr><tr><td>884</td><td>884</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>311,710</td><td>311,710</td><td>2 78</td><td>887,202 50</td></tr><tr><td>384</td><td>»</td><td>— à pied</td><td>140,160</td><td>»</td><td>2 15</td><td>301,344 »</td></tr><tr><td>1,515</td><td>1,067</td><td></td><td>582,975</td><td>589,155</td><td></td><td>1,466,825 50</td></tr><tr><td colspan="4">Chevaux d'officier.</td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>411,355</td><td></td><td></td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,986 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,912 »	18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »	138	138	Brigadiers à cheval.	50,370	50,370	3 10	156,147 »	46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »	884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50	384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »	1,515	1,067		582,975	589,155		1,466,825 50	Chevaux d'officier.				21,900							411,355																							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																							
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,986 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,283	3,283	3 60	11,826 »																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,630	22,630	3 40	76,912 »																																																																																																							
18	»	— — à pied	6,370	»	2 60	17,082 »																																																																																																							
138	138	Brigadiers à cheval.	50,370	50,370	3 10	156,147 »																																																																																																							
46	»	— à pied	16,790	»	2 40	40,296 »																																																																																																							
884	884	Gendarmes à cheval	311,710	311,710	2 78	887,202 50																																																																																																							
384	»	— à pied	140,160	»	2 15	301,344 »																																																																																																							
1,515	1,067		582,975	589,155		1,466,825 50																																																																																																							
Chevaux d'officier.				21,900																																																																																																									
				411,355																																																																																																									
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																										
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	294	Administration centrale	249,910	173,900
II.	296	États-majors.	1,546,790 15	"
III.	304	Service de santé des hôpitaux	921,410	"
IV.	306	Solde des troupes	20,674,000	"
V.	324	École militaire	218,400	"
VI.	326	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000	"
VII.	330	Matériel du génie	700,000	230,000
VIII.	332	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,097,150	"
IX.	338	Traitements divers et honoraires	158,126 20	775 80
X.	340	Pensions et secours	93,026 14	2,975 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	16,539 85	"
			54,503,352 54	429,647 66
XII.	342	Gendarmerie.	2,150,000	"
		TOTAUX fr.	56,435,352 54	429,647 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1869.

1869. TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1868.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,810 »	425,810 »	»	»	
1,546,790 15	1,551,052 50	»	4,242 35	
921,410 »	921,415 90	»	5 90	
20,674,000 »	20,855,500 »	14,000 »	195,500 »	
218,400 »	210,672 27	7,727 73	»	
850,000 »	850,000 »	»	»	
950,000 »	700,000 »	250,000 »	»	
9,097,150 »	9,120,600 »	17,550 »	41,000 »	
158,900 »	158,900 »	»	»	
96,000 »	101,125 86	»	5,125 86	
16,559 85	16,747 47	»	207 62	
54,755,000 »	54,691,800 »	289,277 75	246,077 75	
2,150,000 »	2,150,000 »	»	»	
56,885,000 »	56,841,800 »	289,277 75	246,077 75	
AUGMENTATION. . . . fr.		45,200 »		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

DATES DES ARRÊTÉS D'ADMISSION À LA PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS À LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1867.									
9 mai.	Madou, Jean-Baptiste .	Maître de dessin à l'école militaire.	71	52	11	16	Grand âge	3,250 »	1,655 »
20 août.	Rousserez, Jean-P.-M. .	Garde principal du génie .	65	45	10	12	Id.	3,015 35	2,008 »
Id.	Vereecke, J.-J.-J. . . .	Id.	65	54	11	4	Id.	3,165 32	1,699 »
Id.	Duchesne, G.-J.	Contrôleur d'armes	69	51	10	22	Id.	2,055 17	1,101 »
Id.	Wattrin, J.-F.-J.	Portier à la fonder. de canons.	76	56	5	9	Id.	1,100 »	615 »
Id.	Michel, J.-B.	Portier-consigne	66	20	10	14	Grand âge et infirmités	445 »	175 »
8 nov.	Gallez, J.-B.-J.	Id.	64	58	4	07	Id.	660 »	589 »
Id.	Dewelle, C.-J.-J.	Id.	65	52	7	5	Id.	520 »	261 »
Total. fr.									7,881 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1867.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
64	70	Vigny, Nicolas.	5 avril 1867. .	Décès	414 »	Au 1 ^{er} janvier 1868 : 104 pensions inscrites . . fr. 97,526 66 — éteintes . . . 50,579 38 — à servir . . fr. 46,747
65	71	Moise, J.-J.	24 août 1867 .	Id.	1,898 »	
66	69	Petit, C.-F.-J.	5 sept. 1867 .	Id.	918 »	
Total. fr.					3,250 »	